

Domaine PRODUCTION-DIFFUSION

Métier CHARGÉ DE DIFFUSION / CHARGÉE DE DIFFUSION

1 - Appellations voisines et métiers connexes

Appellation voisine : booker

Métier connexe : attaché/e de diffusion

2 - Missions et activités

Missions

Dans un cadre budgétaire, temporel et artistique défini par les parties prenantes du projet, le/la chargé/e de diffusion assure la cession ou commercialise un ou plusieurs spectacles.

Activités

- tient à jour une base de données des diffuseurs et des lieux de diffusion en adéquation avec le projet artistique du spectacle.
- recherche des partenaires locaux, nationaux et internationaux, publics ou privés, pour diffuser ce spectacle.
- négocie avec les programmateurs et diffuseurs potentiels le calendrier des représentations et le prix de vente dans le cadre de la stratégie budgétaire et commerciale définie par sa hiérarchie.
- vérifie la faisabilité technique du spectacle dans le lieu de diffusion.
- suit le budget de diffusion et transmet à l'administrateur ou au service comptable les informations nécessaires à l'exécution du budget de diffusion.
- analyse les résultats financiers de la diffusion d'un spectacle.
- Le cas échéant, contribue à la promotion des spectacles.
- Le cas échéant, accompagne les tournées.
- Le cas échéant, prospecte de nouveaux artistes à diffuser.

L'attaché/e de diffusion réalise une partie des activités de diffusion sous l'autorité d'un/e responsable.

3 - Responsabilités

Il/elle rend compte de la réalisation des objectifs fixés.

Il/elle est responsable de la fiabilité et de l'opérationnalité des conditions d'exploitation qu'il/elle a négociées.

L'attaché/e de diffusion est garant des activités qui lui sont confiées, dans la limite des moyens qui lui sont accordés.

4 - Compétences et capacités

Compétences spécifiques au spectacle vivant

Posséder une culture artistique avérée ; assurer une veille sur l'évolution des courants artistiques dans la (les) discipline(s) de son entreprise.

Identifier les réseaux de diffusion locaux, nationaux, voire internationaux du spectacle vivant – en particulier les réseaux de la (des) discipline(s) de son entreprise – et les politiques publiques de la culture ; assurer une veille sur les orientations artistiques des réseaux et partenaires de diffusion.

Créer et entretenir des réseaux et des partenariats avec des acteurs culturels et institutionnels pertinents ; mener une veille permanente sur les lieux de diffusion et mettre à jour une base de données

Identifier les enjeux économiques et sociaux du spectacle vivant

Tenir un budget de diffusion

Vérifier la capacité des lieux de diffusion à assurer la faisabilité des spectacles

Négocier des ajustements d'organisation et de moyens avec les parties prenantes du spectacle diffusé

Appliquer les réglementations liées au spectacle vivant : droit social, droit fiscal, règlements de sécurité, droit commercial, propriété intellectuelle...

Pour les projets internationaux, identifier les lieux ressources et rechercher les informations relatives aux réglementations des pays concernés liées au spectacle vivant

Capacités transversales à plusieurs secteurs professionnels

Structurer un fichier de prospection

Elaborer des outils de promotion à partir d'une stratégie établie

Prospecter les diffuseurs potentiels

Développer un argumentaire commercial visant à convaincre les diffuseurs

Négocier des contrats commerciaux, de travail, de propriété intellectuelle

Présenter oralement un spectacle

Appliquer les règles comptables liées à la nature juridique de son entreprise et à la nature des projets menés

Créer et entretenir des relations avec les services concernés de l'entreprise

Communiquer avec les parties prenantes du projet en une ou plusieurs langues

Assurer ses déplacements nécessaires à la fonction

Maîtriser des logiciels de bureautique – a minima un tableur, un traitement de texte, une base de données –, un logiciel spécifique de gestion de spectacles et des outils de communication numérique

5 - Place dans l'organigramme de l'entreprise

Selon l'organisation de l'entreprise, il/elle travaille sous l'autorité du/de la directeur/trice de production, de l'administrateur/trice de production, de l'administrateur/trice ou du/de la directeur/trice.

Il/elle peut encadrer des attachés/ées de diffusion.

Il/elle travaille en relation avec l'administrateur/trice ou le service comptable et très souvent avec le/la chargé/e de production, l'équipe technique, les artistes, le service de communication.

6 - Positionnement catégoriel

	Chargé de diffusion	Attaché de diffusion
Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285)	filière Administration-production Salarié/e non-cadre du groupe 5	<i>filière Administration-production</i> <i>Salarié/e non cadre du groupe 6</i>
Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (IDCC 3090)	filière Création-production Agent de maîtrise	<i>filière Création-production</i> <i>Employé/e qualifié groupe 1</i>
Convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717)	Non référencé	<i>Non référencé</i>

7 - Parcours possibles pour exercer le métier

Le métier de chargé/e de diffusion peut être un métier d'entrée dans le spectacle vivant.

La formation professionnelle initiale et continue contribue également à préparer à l'exercice du métier de chargé/e de diffusion, en particulier des formations de niveau II et III dans les domaines culturel et commercial.

Le chargé/e de diffusion complètera utilement ses compétences au travers d'actions de formation professionnelle ciblées, spécifiques au spectacle vivant ou transversales.

8 - Eléments de variabilité selon le secteur, l'organisation de l'entreprise...

Selon l'activité, l'organisation et la taille de l'entreprise, les métiers de chargé/e de production et de chargé/e de diffusion peuvent être inclus dans un même poste.

Dans des entreprises de petit effectif, un/e chargé/e de production et de diffusion peut aussi exercer les missions d'administrateur/trice de tournées.

Dans d'autres entreprises, il/elle peut être appuyé/e par un/e administrateur/trice de tournées ou un/e régisseur/sseuse de tournées.

Le métier de chargé/e de diffusion peut être exercé dans des entreprises de création, de production, de diffusion, et – de plus en plus – de façon indépendante.

9 - Le métier demain

Le métier est nécessaire à la diffusion des spectacles.

Il évolue en fonction du contexte économique de plus en plus mouvant et complexe et des évolutions technologiques des modes de diffusion des spectacles : par exemple, le/la chargé/e de diffusion doit prendre en compte des décisions de programmation de plus en plus tardives, développer des partenariats sur des projets exceptionnels avec des lieux de diffusion, utiliser les outils de communication numérique et les logiciels spécifiques.